



Périgny, le 24 novembre 2022

DECISION DU MAIRE DEC-2022_22

Objet : attribution du marché 2022-0020 relatif au marché aménagement d'une aire de jeux pour enfants § d'un Street Work out- lot 2 SWO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de répondre au besoin de la collectivité relatif à la création d'une aire de jeux et d'un espace Street Work out ;

Considérant qu'un marché alloti a été publié sous la forme d'une procédure adaptée en date du 18/08/2022 sur le profil acheteur marchés sécurisés, la date de remise des offres étant le 15/09/2022. Lot 1 : aire de jeux et Lot 2 : street work out ;

Considérant que 4 candidats ont déposé une offre dans les délais impartis pour le lot 2 ;

Considérant qu'après l'analyse des offres, un candidat a été retenu ;

Au vu des motifs susmentionnés, le Maire :

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché 2022-0020 lot 2 au candidat suivant :

DESPOIT CONCEPT
6 route d'Aytré
17180 PERIGNY

Le montant du marché est de 18 244 € HT pour une durée de 8 semaines.

Article 2 : de communiquer cette décision lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Madame le Maire soussignée certifie que cet acte a été publié sur le site internet de la Mairie le :

28 NOV. 2022

Madame le Maire,
Marie LIGONNIERE

